

## SECTION I : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

**Avis d'appel d'offres ouvert national (AAOON) n° DNCMP/.../2017 pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) Kigangabuko- CDS Mayanza.**

- Date de publication : 24.11.2017.
- Date d'ouverture des offres: 26.11.2017.

1. **Objet** : Par le présent Avis d'Appel d'Offres (AAO), la commune Kinyinya, invite les Soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) Kigangabuko- CDS Mayanza- CDS Mayanza en commune Kinyinya et province Ruyigi.
2. **Financement du marché** : Le présent Marché est financé par l'UNCDF/Burundi, exercice 2 017.
3. **Spécification du marché** : La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. **Allotissement du marché** : Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un seul réseau d'adduction d'eau potable (AEP) répartis d'un seul lot selon le tableau repris ci-après:

**Tableau n° 01: Localisation et linéaire du réseau**

N° de Lot	Province	Commune	Nom du réseau (AEP)	Nature du projet	Linéaire (Km)
01	Ruyigi	Kinyinya	Kigangabuko-CDS Mayanza	Extension	12.41

L'ensemble du Marché est constitué d'un seul réseau d'AEP ou lot et comprend l'exécution des travaux, l'achat et la mise en œuvre de toutes les fournitures hydrauliques et accessoires nécessaires à la réalisation des travaux.

Les soumissionnaires pourront présenter les offres pour ce lot de travaux.

5. **Le délai maxima d'exécution des travaux** : Le délai maxima d'exécution des travaux est de quatre (04) mois calendrier.
6. **Clauses du DAO** : Les clauses du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du *Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux*, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.
7. **Réunion d'information et/ou visite de site** : Aucune réunion d'information n'est prévue.  
Une visite du site des travaux est organisée et aura lieu en date du 06.11.2017 à partir de 9 heures. Le point de rencontre pour le départ de la visite est le Chef-lieu de la commune Kinyinya; durant un (01) jour.

9

- 8. Présentation de l'offre**
- 8.1 Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
- 8.2 Les offres devront être remises au Secrétariat de la commune.
- 9. Frais de soumission et forme de l'offre** : Les offres doivent être accompagnées d'une garantie nette de soumission indiquée dans le tableau ci-dessous. Les offres doivent être structurées de manière à faciliter l'évaluation. Elles doivent comprendre une table des matières en début du document et toutes les pages doivent être paginées et paraphées.

- 10. Caution (garantie) de soumission**
- 10.1 Le soumissionnaire joindra à son offre une garantie de soumission mis en exergue dans le tableau ci- après :

**Tableau n°02 : Montant de Garantie de Soumission**

Réseau n°	Nom du réseau	Linéaire (Km)	Garantie de soumission (FBU)
01	Kigangabuko- CDS Mayanza- CDS Mayanza	12.41	3 000 000

- 10.2 La garantie de soumission est nécessaire pour protéger le Maître d'Ouvrage contre les risques présentés par une conduite du soumissionnaire qui justifierait la saisie de la dite garantie, en application de la Clause ci-dessous.
- 10.3 La garantie de soumission sera libellée dans la monnaie de l'offre et se présentera sous la forme ci-après:
- Garantie bancaire ou lettre de crédit irrévocable émise par une banque agréée par l'Autorité Contractante et valable pour une période dépassant quatre-vingt-dix (90) jours calendaires la période de validité des offres ;
- 10.4 Toute offre non accompagnée de la garantie de soumission sera écartée par le Maître d'Ouvrage comme étant non conforme aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.
- 10.5 Les garanties de soumission des soumissionnaires non retenus seront libérées ou leur seront retournées au plus tard trente (30) jours après expiration du délai de validité prescrit par le Maître d'Ouvrage, en application de la Clause 17 des IS.
- 10.6 La garantie de soumission du Soumissionnaire qui aura obtenu le marché sera libérée à la signature du marché, et contre remise de la garantie de bonne exécution.

9

10.7 La garantie de soumission peut être saisie :

- a) si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité.
- b) si le soumissionnaire n'accepte pas la correction du montant de sa soumission, conformément aux dispositions, ou
- c) si l'attributaire du Marché ne parvient pas, dans les délais fixés :
  - à signer l'Acte d'engagement ou ;
  - à fournir la garantie de bonne exécution requise.

La caution de soumission sera sous forme d'une garantie bancaire selon le modèle de l'annexe n° 2.8.

**11. Remise des offres** : Les offres devront être remises au Secrétariat de la commune Kinyinya, téléphone : 61 582 767/69 104 339.

**12. Achat du DAO** : Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO portant le numéro du présent marché.

**13. Date limite de dépôt des offres** a) Les offres devront être déposées contre remise d'une attestation de dépôt au secrétariat de commune Kinyinya; au plus tard le 26.12.2017, à 9 heures précises.

b) Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

**14. Séance d'ouverture des offres** (a) Les offres seront ouvertes le 26.12.2017 à 9 heures 30 (heure locale), dans l'une des salles de commune Kinyinya; en présence des Soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

(b) Lors de l'ouverture des plis, le Maître d'Ouvrage annoncera les noms des soumissionnaires, les montants des offres, les rabais éventuels, les modifications et les retraits des offres, la présence (ou l'absence) de garantie d'offre, et toute autre information que le Maître d'Ouvrage peut juger appropriée. Ensuite, les enveloppes portant la mention «MODIFICATION» sont ouvertes et leur contenu lu en public. Aucune offre ne sera rejetée à l'ouverture des plis, excepté les offres reçues hors délai ou portant l'identité du soumissionnaire.

La sous-commission d'ouverture doit vérifier la présence de tous les éléments à caractère éliminatoire.

(c) Le Maître d'Ouvrage établira le procès-verbal de l'ouverture des plis, qui comporte notamment les informations communiquées aux soumissionnaires présents.

**N.B** : Les offres qui n'ont pas été ouvertes ou dont le montant n'a pas été lu lors de la séance d'ouverture des plis ne sont en aucun cas soumises à l'évaluation.

Le procès- verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les Soumissionnaires présents et par le représentant de la DNCMP et une copie est transmise à la DNCMP.

**15. Validité des offres** : Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration du délai initial de validité des offres, le Maître d'Ouvrage peut demander aux soumissionnaires de prolonger la durée de validité pour une durée additionnelle déterminée. La demande et les réponses doivent être faites par écrit. Un soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre la garantie d'offre. Le soumissionnaire qui accepte de prolonger la durée de validité de son offre ne peut modifier son offre, mais il doit prolonger la durée de validité de la garantie d'offre en conséquence

**16. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres** : Le dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables, à tout moment pendant les heures de services de 7 h 30 à 15 h 30 (heures locales) au secrétariat de commune Kinyinya, en province Ruyigi. Il peut être obtenu auprès de commune Kinyinya sur présentation d'un bordereau de versement de cent mille francs burundais (200 000 FBu), non remboursable :

- (i) Cent mille francs burundais (100 000 FBu) au compte n° **1101/001-04** ouvert à la BRB ;
- (ii) Cent mille francs burundais (100 000 FBu) au compte n° 0180 151-01-45 ouvert au nom de la commune Kinyinya dans la BANCOBU.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à commune Kinyinya, en mentionnant la référence de publication, au moins Dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires ne pourront présenter les offres que pour les travaux définis dans le présent dossier pour lesquels une visite guidée aura été effectuée. L'attention des soumissionnaires est donc attirée sur le fait qu'une offre qui ne remplira pas cette condition sera rejetée dans toute sa globalité

Les soumissionnaires peuvent présenter leurs Offres pour ces lots ci- hauts mentionnés.

Fait à Kinyinya, le... 23 / 11 / 2017.

**L'Administrateur de la Commune Kinyinya,**

**Fulgence KWIZERA.**

